Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Impacte des infractions sur une demande de titre de séjour

Par Thibault2212

Bonjour Maître,
Je vous contacte car j'ai besoin d'un conseil juridique concernant une condamnation pénale et ses conséquences éventuelles sur mon droit au séjour en France.
Je suis de nationalité tunisienne, je réside en France depuis novembre 2021 et je possède actuellement un titre de séjour salarié. Je souhaite prochainement demander une carte de résident de 10 ans.
J'ai été contrôlé deux fois par les gendarmes dans le cadre de mon travail, alors que je conduisais un véhicule professionnel appartenant à mon employeur.
Lors du premier contrôle, le 30 septembre 2025, plusieurs infractions ont été constatées :
? Défaut d'assurance ;
? Absence de copie conforme de la licence de transport ;
? Problème concernant le certificat d'immatriculation provisoire ;
? Pneus lisses.
Après ce premier contrôle, j'ai immédiatement contacté mon patron. Les gendarmes m'avaient indiqué qu'un rendez-vous pourrait être organisé avec mon employeur pour régulariser la situation.
Cependant, mon employeur n'a pas effectué les démarches nécessaires. Le 29 octobre 2025, j'ai donc été contrôlé une deuxième fois pour les mêmes infractions.
J'ai ensuite été convoqué devant le tribunal judiciaire de Nantes. Le 13 février 2026, j'ai fait l'objet d'une ordonnance pénale me déclarant coupable de huit infractions, avec des amendes totalisant 1 450 ?, que j'ai intégralement payées.
Je précise que je n'avais aucun antécédent judiciaire avant cette affaire et que je n'ai commis aucune autre infraction depuis.
J'ai également conservé les messages prouvant que j'avais alerté mon employeur après le premier contrôle. Celui-ci accepte de me fournir une attestation.
Mon bulletin n° 3 est actuellement vierge.
Aujourd'hui, je souhaite savoir si cette condamnation figure au bulletin n° 2 et, si c'est le cas, s'il est possible de demander son exclusion sur le fondement de l'article 775-1 du Code de procédure pénale.
Ma principale inquiétude concerne les conséquences éventuelles de cette condamnation sur ma future demande de carte de résident de 10 ans.
Je souhaiterais donc connaître votre avis et savoir si vous pouvez m'accompagner dans ces démarches.